

**Groupe de travail Nouveau Réseau de Proximité
du 21 février 2020**

Fiche 1

Les principes et orientations du Nouveau réseau de proximité

Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a lancé, en juin dernier, une démarche innovante de rénovation du réseau de la direction générale des Finances publiques (DGFiP).

La démarche engagée depuis juin 2019 privilégie une approche pluriannuelle, concertée avec tous les acteurs, prenant en compte les besoins des territoires et l'attente forte de nos concitoyens de bénéficier d'un service public plus proche d'eux et plus efficace.

La concertation menée sur les projets dans les territoires depuis le 6 juin a d'ores et déjà conduit dans plusieurs départements à des accords, se traduisant par de premières conventions signées avec les Présidents de conseil départemental.

Les objectifs principaux de la démarche visent à :

- Mieux répondre aux besoins de proximité des usagers, notamment dans les territoires où le sentiment d'abandon de l'État se développe, en augmentant les accueils de proximité (à minima de 30 % d'ici 2022 / 2023). Cette présence, plus diversifiée prendra la forme d'une active participation aux espaces France Services mais aussi d'organisation de rendez-vous ou de permanences en mairies, ou par visio.
- Répondre de façon plus satisfaisante aux besoins de conseil des élus locaux, en renforçant significativement le soutien et l'expertise apportée par la DGFiP aux élus : près de 1 200 cadres seront dédiés dans les territoires à cette mission de conseil financier, fiscal, budgétaire et comptable et parallèlement, les activités de gestion seront mutualisées pour gagner en efficacité et rapidité.
- Rééquilibrer la localisation des services de la DGFiP par des transferts des grandes métropoles vers les territoires :
 - o Au niveau national, par un mouvement de déconcentration de services installés en Île-de-France et dans les grandes métropoles, avec le lancement d'un appel à candidatures auprès des villes de province, petites et moyennes. Plusieurs dizaines de villes devraient

ainsi bénéficier de l'implantation de près de 2500 emplois, en cohérence avec les objectifs gouvernementaux et les annonces du CITP du 14 novembre dernier.

- Au niveau local, en sortant des emplois publics des chefs-lieux les plus peuplés pour les localiser dans des communes périphériques qui souffrent de difficultés d'accès au service public.

La démarche engagée, novatrice et profondément différente du dispositif antérieur d'adaptation des structures et du réseau », annuel et limité à la DGFIP, repose sur :

- Une visibilité pluriannuelle, tant en interne – pour les agents, les cadres, qu'en externe – les Préfets et les élus,
- La prise en compte de la problématique territoriale d'ensemble, en association avec les Préfets, en concertation avec les élus, en lien et complémentarité avec le développement des espaces France services.

La transformation de son réseau vise à conforter le rôle de la DGFIP dans ses missions. Elle permettra aux agents qui le souhaitent d'exercer des fonctions différentes, de prendre de nouvelles responsabilités et de travailler plus étroitement avec d'autres partenaires publics particulièrement dans le cadre des espaces France Services. Des perspectives seront offertes à tous, notamment aux cadres, par la création de nouveaux postes responsabilisant.

La réforme est ambitieuse et la DGFIP prendra le temps qu'il faut pour la mener à bien et pour que des solutions appropriées respectant au mieux les intérêts personnels et professionnels soient apportées aux agents concernés.